

> **ARTICLE 1 :** Toutes les épreuves régulièrement organisées par une Association Sportive Automobile de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie seront prises en compte pour les championnats. Les organisateurs devront impérativement adresser sous 48h les classements comportant les n° de licence et code ASA avec la liste des partants par mail : classement.comite@orange.fr.

> **ARTICLE 2 :** Les championnats sont réservés aux licenciés des A.S.A. de la Ligue Régionale de Normandie, à condition que ladite A.S.A. soit à jour de ses cotisations. Le logo de la ligue devra apparaître sur le véhicule.

> **ARTICLE 3 :** L'attribution des points se fera suivant les tableaux ci-dessous, pour chacune des disciplines concernées. Il sera attribué 1 point par pilote admis aux essais.

> **ARTICLE 4 :** Les ex-aequo seront départagés par les meilleures places à la classe ou catégorie de la discipline concernée.

> **ARTICLE 5 :** Le droit de réclamation n'est accordé qu'au seul licencié classé ou ayant participé à l'une des épreuves du championnat. La réclamation sera écrite et adressée au siège de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie dans le délai d'un mois après la diffusion du ou des classements. L'examen en sera fait par le Comité Directeur et ses conclusions seront sans appel.

> **ARTICLE 6 :** Les récompenses ne seront remises qu'aux récipiendaires présents lors de la remise des prix. Tout pilote déclaré techniquement non conforme dans une épreuve de la Ligue Régionale sera exclu du classement du championnat. Une épreuve changeant de date et organisée après la dernière épreuve inscrite de son championnat verra ses points attribués pour le championnat de l'année suivante. Tout litige sera tranché par le Comité Directeur.

> **ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES POINTS RALLYE, RALLYE 4X4, COURSE DE CÔTE et SLALOM.**

ÉPREUVES RÉGIONALES

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}
Groupe	10	8	6	4	2				
Classe	10	8	7	6	5	4	3	2	1

ÉPREUVES NATIONALES

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}
Groupe	10	8	6	4	2				
Classe	30	24	21	18	15	12	9	6	3

Moins de 6 partants dans le groupe : la moitié des points sera attribuée.

Moins de 3 partants dans la classe : la moitié des points sera attribuée.

> **ARTICLE 8 : RALLYES**

8.1 RALLYES NATIONAUX

Les 5 meilleurs résultats seront retenus. Les points de participation seront doublés. **Prix distribuables : total minimum de 1400€+** coupes aux trois premiers. La distribution sera au minimum de :

Pilotes 1^{er}: 350€ 2^{ème}: 300€ 3^{ème}: 250€ 4^{ème}: 200€
Copilotes 1^{er}: 150€ 2^{ème}: 100€ 3^{ème}: 50€

8.2 RALLYES RÉGIONAUX

Les 10 meilleurs résultats seront retenus.

Prix distribuables : total minimum de 1400€ + coupes aux trois premiers La distribution sera au minimum de :

Pilotes 1^{er}: 350€ 2^{ème}: 300€ 3^{ème}: 250€ 4^{ème}: 200€
Copilotes 1^{er}: 150€ 2^{ème}: 100€ 3^{ème}: 50€

8.3 Le pilote totalisant le plus de points parmi les 2 championnats sera déclaré Champion des Rallyes et recevra une dotation de 200€.

8.4 Trophées Maurice NUSBAUMER et Jean Louis HERVIEU : ces trophées seront attribués aux pilotes vainqueurs, durant 3 années, consécutives ou non, du championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie.

> **ARTICLE 9 : COURSE DE CÔTE**

9.1 Les courses de côte nationales et régionales sont confondues. Les 10 meilleurs résultats seront retenus.

9.2 Prix distribuables : total minimum de 1620€ + coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de :

1^{er}: 350€ 2^{ème}: 300€ 3^{ème}: 250€ 4^{ème}: 200€
5^{ème}: 160€ 6^{ème}: 140€ 7^{ème}: 120€ 8^{ème}: 100€

9.3 Trophée Claude LARUE : ce trophée sera attribué au pilote vainqueur, durant 3 années, consécutives ou non, du championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie.

> **ARTICLE 10 : RALLYE 4X4**

10.1 Attribution des points identiques aux rallyes nationaux + aux 5 premiers normands : 20/16/12/8/4 points.

10.2 Hors SSV - Prix distribuables : total minimum de 650€ + coupe aux deux premiers. La distribution sera au minimum de :

1^{er}: 350€ 2^{ème}: 300€

10.3 SSV - Prix distribuables : total minimum de 350€ + coupe aux deux premiers. La distribution sera au minimum de :

1^{er}: 200€ 2^{ème}: 150€

> **ARTICLE 11 : SLALOM**

11.1 Les 8 meilleurs résultats seront retenus pour le classement.

11.2 Prix distribuables : total minimum de 1100€ + coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de :

1^{er}: 350€ 2^{ème}: 300€ 3^{ème}: 250€ 4^{ème}: 200€